

# Bonnes pratiques à développer et à partager

Santé bucco-dentaire en établissements médico-sociaux pour personnes en situation de polyhandicap

Juillet 2020

## Les enjeux de la santé bucco-dentaire

Une bonne santé bucco-dentaire participe à l'**amélioration de l'état de santé globale de la personne** et par conséquent à une **meilleure qualité de vie de la personne**. Outre l'enjeu de santé publique que représente un bon état de santé bucco-dentaire, il s'agit également d'un **gage de bientraitance des personnes en situation de handicap** hébergées dans les établissements médico-sociaux.

La perception de la santé bucco-dentaire est nettement moins bonne et l'**état santé bucco-dentaire plus dégradé** chez les personnes en situation de handicap.<sup>1</sup>

Les études montrent une **prévalence plus importante des affections bucco-dentaires chez les personnes en situation de handicap**. Elles se caractérisent par des **besoins de soins bucco-dentaires supérieurs** à la population générale.

Des conditions fragilisant la sphère bucco-dentaire sont en particulier identifiées avec :

- Un **manque d'autonomie dans les soins personnels** et une **hygiène bucco-dentaire insuffisante**
- Une **vulnérabilité de la sphère bucco-dentaire** : traumatismes bucco-dentaires, bruxisme, troubles de la mastication, de la salivation, de la ventilation, béance de la mâchoire, rétention alimentaire...
- Une iatrogénie médicamenteuse sur les dents et les gencives
- Des **modalités d'alimentation particulières** : alimentation mixée, eaux gélifiées (sucrées), renforteurs alimentaires sucrés...

Les dents et les gencives sont donc :

- **Plus exposées à des pathologies** ;
- Une **cause méconnue de douleur et de troubles du comportement** ;
- Une **source infectieuse locale ou systémique** : infections ORL, affections broncho-pulmonaires, risque de pathologies cardiaques et cardio-vasculaires... ;
- **Facteurs de risques de malnutrition et de dénutrition**.

Cette synthèse présente une analyse des résultats de l'enquête menée auprès des établissements pour personnes en situation de polyhandicap en Nouvelle-Aquitaine. Cette restitution est traitée selon deux axes : **la démarche d'hygiène bucco-dentaire au sein de l'établissement** et **l'accès aux soins bucco-dentaires des résidents**. Au travers de cette analyse, ont été dégagées des recommandations et des bonnes pratiques bucco-dentaires afin de les partager et de les déployer au sein de vos établissements médico-sociaux.

## Retour de l'enquête « Pratiques de Santé bucco-dentaire en établissements médico-sociaux pour personnes en situation de polyhandicap », 2020

### Méthodologie

Ce questionnaire a été adressé auprès des **316 établissements médico-sociaux** accueillant des personnes polyhandicapées durant le mois de janvier 2020.

Au total, **127 établissements sollicités ont répondu**, soit un taux de réponse de **40,2%**.

Les types d'établissements qui ont été sollicités par cette enquête sont les suivants :

- Établissement pour Enfants ou Adolescents handicapés (EEAP) ;
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ;
- Institut d'Education Motrice (IEM) ;
- Institut Médico-Éducatif (IME) ;
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

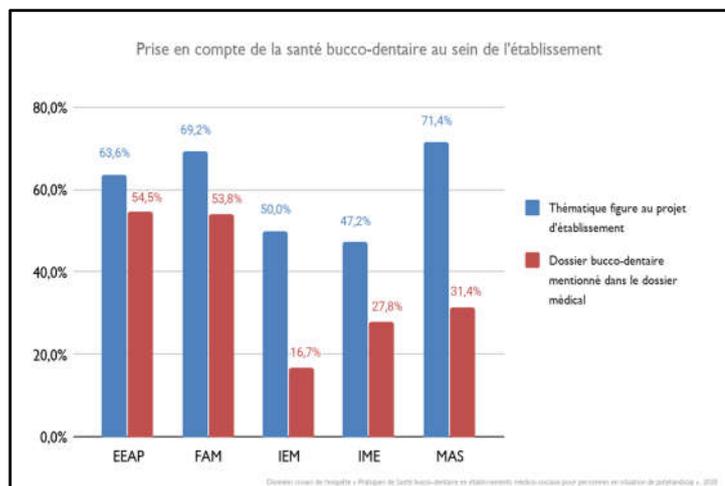
### Objectifs

Les réponses apportées permettent de dresser un état des lieux des pratiques, des moyens et ressources à disposition et de l'organisation des soins d'hygiène bucco-dentaire et des soins dentaires au sein des établissements

<sup>1</sup> Hescot P, Moutarde A. Rapport de la mission "handicap et santé bucco-dentaire" Améliorer l'accès à la santé bucco-dentaire des personnes handicapées. 2010. Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité

### ● Prise en compte de la santé bucco-dentaire au sein de l'établissement

Pour 60% des établissements répondants, la thématique de la santé bucco-dentaire figure dans leur projet d'établissement. Pour autant, seulement 39% d'entre eux ont intégré un dossier bucco-dentaire au sein du dossier médical de la personne accompagnée.



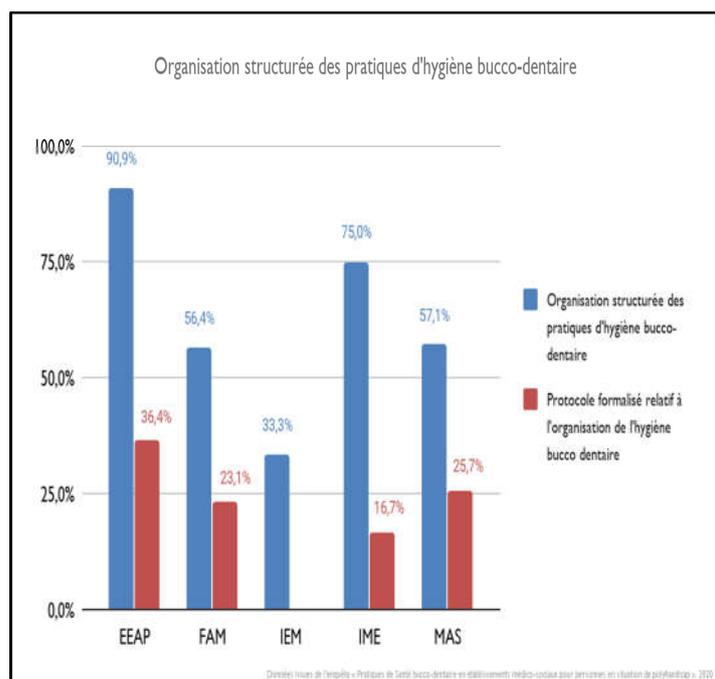
#### Les bonnes pratiques à partager :

#### Mettre en place une démarche de promotion de la santé bucco-dentaire au sein de l'établissement :

- \* Intégrer la thématique dans le projet d'établissement ;
- \* Constituer un volet bucco-dentaire dans le dossier médical de la personne, y intégrer :
  - Le nom du chirurgien-dentiste « traitant » et la date du dernier rendez-vous ;
  - Les bilans bucco-dentaires réalisés ;
  - Les besoins en soins d'hygiène bucco-dentaire ainsi qu'en soins dentaires si nécessaires.

### ● L'organisation des soins d'hygiène bucco-dentaire

Pour 63% des répondants seulement, une organisation structurée pour l'hygiène bucco-dentaire a été mise en place dans les établissements. Elle n'a cependant pas été formalisée dans 65% des cas. Une attention particulière pourrait être apportée aux IEM, seulement un tiers des répondants ont mis en place une organisation structurée mais sans formalisation sous forme de protocole écrit.



#### Les bonnes pratiques à partager :

#### Organiser la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire des personnes en situation de handicap au sein des établissements :

- \* Des protocoles de soins d'hygiène bucco-dentaire, élaborés en fonction des types de handicaps, du degré d'autonomie et de la coopération de la personne, doivent être travaillés par l'équipe médico-éducative et intégrés aux protocoles de soins de l'établissement. Ces protocoles peuvent être développés lors de la formation du personnel en matière d'hygiène bucco-dentaire, formation pouvant être assurée par l'UFSBD ;
- \* Ces protocoles doivent être individualisés pour chaque personne accompagnée dans l'établissement et figurés dans le volet bucco-dentaire de la personne.

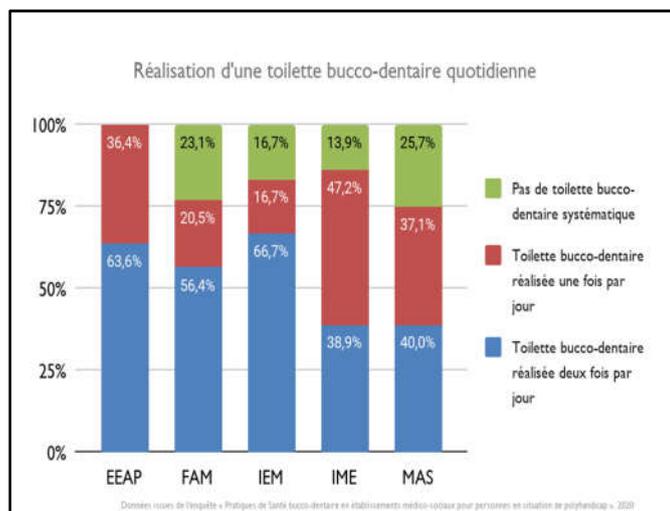
81% des établissements déclarent la réalisation d'au moins une toilette bucco-dentaire quotidienne, mais seulement 48% d'entre eux la réalisent deux fois par jour.

Pour expliquer ce constat, un manque de formation des professionnels (en particulier pratique et adaptée aux spécificités du public accompagné) est une hypothèse formulable.

### Les bonnes pratiques à partager :

#### Organiser la prise en charge de l'hygiène bucco-dentaire des personnes en situation de handicap au sein des établissements :

- \* En matière d'hygiène bucco-dentaire, le brossage des dents doit être bi-quotidien avec, si possible, la réalisation d'une toilette bucco-dentaire après le petit déjeuner et le repas du soir;
- \* Concernant l'entretien des prothèses, le nettoyage doit être réalisé tous les jours, idéalement après chaque repas. Au-delà du confort et du bien-être apporté au résident, cette pratique évitera toutes douleurs, irritations, ulcération ou infection.



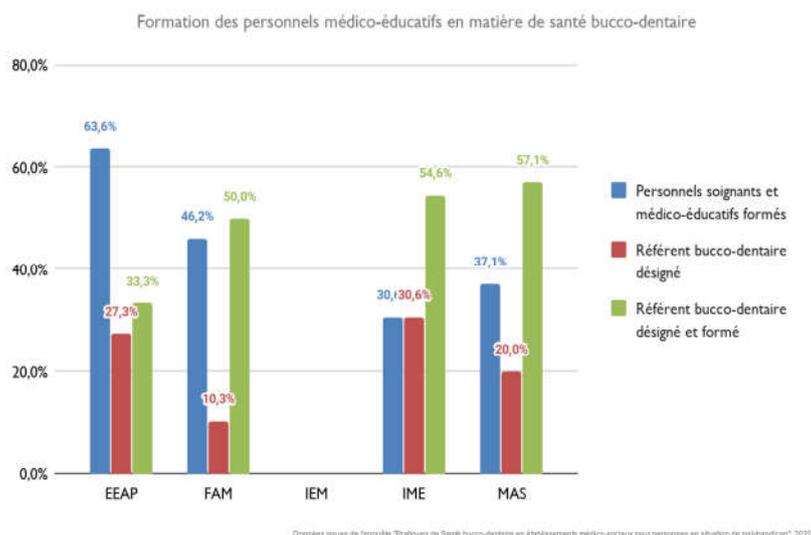
### ● La formation des personnels médico-éducatifs en matière de santé bucco-dentaire

Pour 39% des établissements médico-sociaux pour personnes en situation de polyhandicap, le personnel médico-éducatif n'a pas suivi de formation en matière de santé bucco-dentaire et plus précisément relative aux pratiques de l'hygiène bucco-dentaire. De plus, 80% des établissements répondants n'ont pas désigné de référent bucco-dentaire. Sur 20% des établissements ayant désigné un référent bucco-dentaire, seulement 10% d'entre eux ont formé ce référent.

### Les bonnes pratiques à partager :

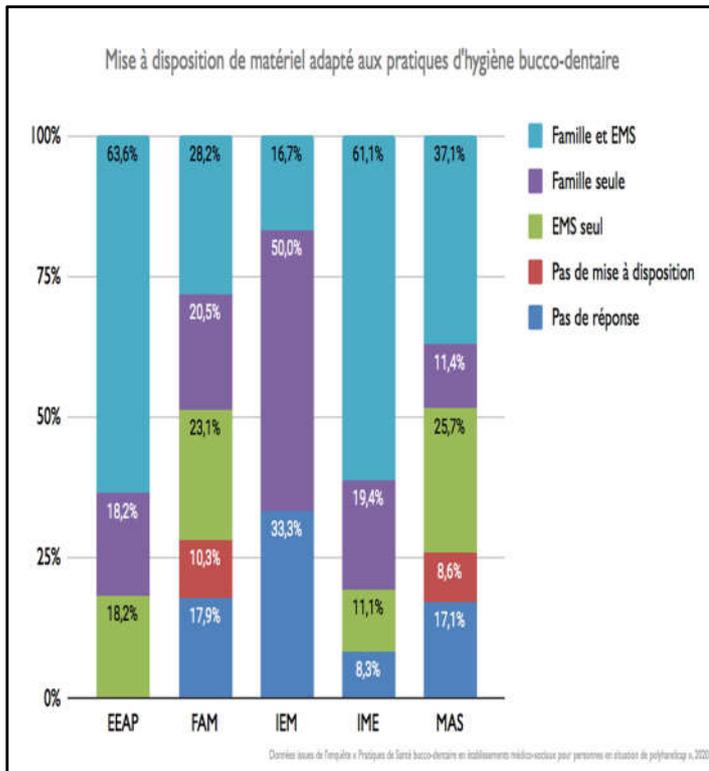
#### Renforcer les connaissances et les compétences pratiques des équipes professionnelles

- \* Intégrer la santé bucco-dentaire dans le plan de formation de l'établissement ;
- \* Assurer la formation continue des personnels médico-éducatifs en matière de santé bucco-dentaire ;
- \* Désigner et former un référent bucco-dentaire ou correspondant en santé orale. Ce correspondant aura la charge de la thématique bucco-dentaire au sein de l'établissement.



## ● La mise à disposition de matériel adapté à la réalisation des soins d'hygiène bucco-dentaire

La plupart des établissements sollicitent les familles pour la mise à disposition de matériel d'hygiène bucco-dentaire adapté, mais ils peuvent aussi mettre celui-ci à disposition.



### Les bonnes pratiques à partager :

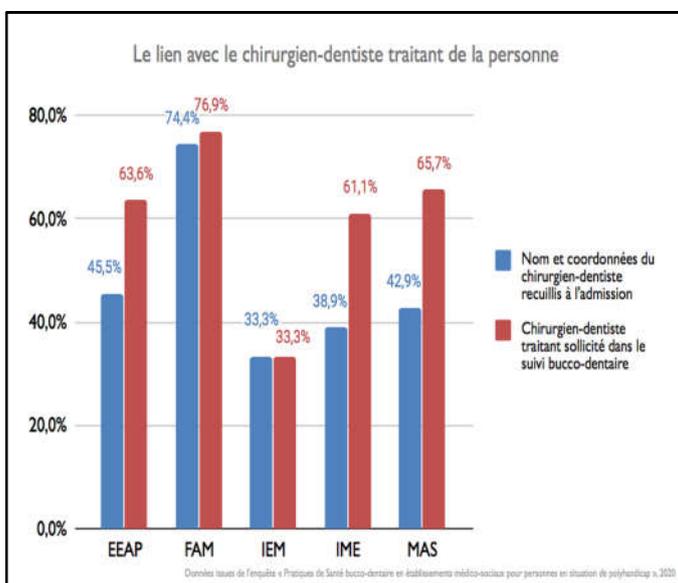
#### Impliquer les familles ou le représentant légal dans la mise en œuvre de la démarche de promotion de la santé bucco-dentaire :

- \* Le soutien des familles (ou représentant légal) est indispensable dans la mise à disposition de matériel adapté aux soins bucco-dentaires. Les familles doivent également être attentives à l'hygiène bucco-dentaire de leur proche ;
- \* Le matériel doit être adapté à la personne, à son âge, à ses pathologies et à son degré d'autonomie ;
- \* Pour ce faire, l'établissement peut établir une liste de fournitures assortie de photographies ;
- \* Afin d'éviter la perte ou l'échange des prothèses entre résidents, le marquage des prothèses peut être réalisé par le chirurgien-dentiste à la demande des familles, ou encore la prise de photos des dentaires peut permettre leur identification.

## L'accès aux soins dentaires des personnes en situation de polyhandicap en établissements

### ● Le lien avec le chirurgien-dentiste traitant de la personne

Le nom du chirurgien-dentiste est recueilli à l'admission par un nombre important d'établissements (51%). Cette démarche mériterait alors d'être formalisée à travers un dossier bucco-dentaire. Pour autant, seulement 39% d'entre eux ont mis en place un dossier bucco-dentaire.



### Les bonnes pratiques à partager :

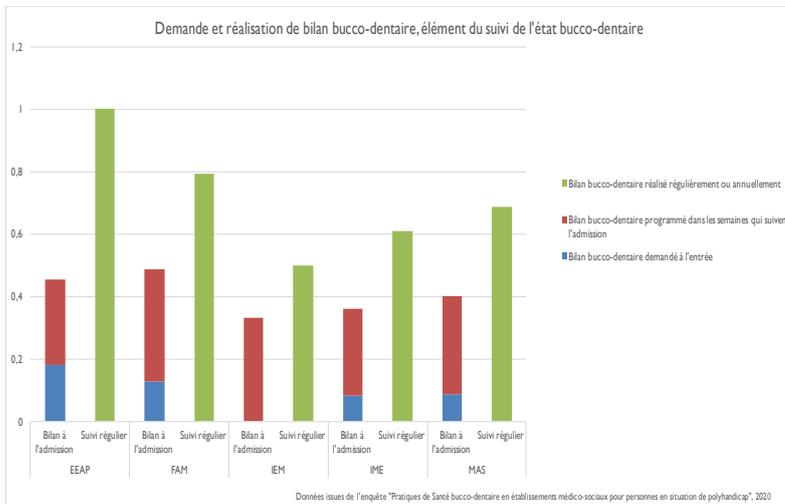
#### Intégrer le chirurgien-dentiste dans le parcours de santé de la personne :

- \* Le chirurgien-dentiste traitant assure le suivi et le maintien de l'état de santé bucco-dentaire de la personne. Ce suivi est rendu possible par la relation de confiance instaurée entre la personne et son chirurgien-dentiste. Cette relation de confiance est indispensable à la mise en œuvre et la réalisation de soins dentaires
- \* Le chirurgien-dentiste traitant proposera un protocole de prévention et d'hygiène bucco-dentaire adapté à la personne et son handicap, et le modifiera, si besoin, au fil des années.

## ● Réalisation de dépistages bucco-dentaires :

À l'exception des instituts d'éducation motrice, une majorité d'établissements organisent régulièrement des campagnes de dépistages bucco-dentaires.

Cependant, plus de 80% des établissements ne demandent pas de bilans bucco-dentaires à l'entrée en établissement. Près d'un tiers des établissements en programment néanmoins dans les semaines suivant l'admission.



### Les bonnes pratiques à partager :

#### Évaluer régulièrement les besoins en soins d'hygiène bucco-dentaire et soins dentaires des personnes

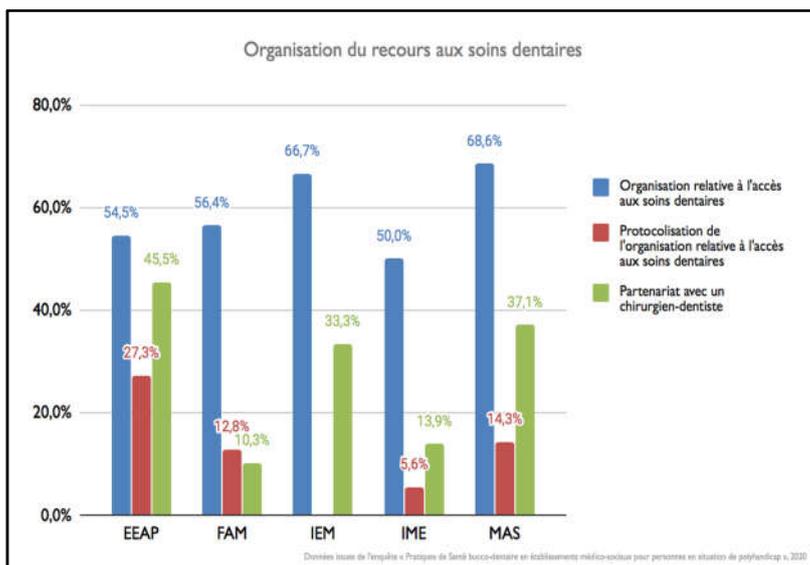
Le bilan bucco-dentaire a pour objectif d'évaluer les besoins en soins bucco-dentaires, pour une prise en charge précoce et adaptée. Ce bilan doit être réalisé par un chirurgien-dentiste :

- \* Réalisation systématique à l'admission dans l'établissement ;
- \* Suivi assuré au moins une fois par an. Ce suivi peut être porté à deux fois par an suivant les handicaps et les pathologies bucco-dentaires.

Pour les établissements d'accueil d'enfants polyhandicapés, un échange entre les familles et l'équipe soignante est indispensable pour bénéficier du dispositif MT'Dents<sup>2</sup>. L'examen bucco-dentaire et les soins consécutifs ne pourront être pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie que sur présentation préalable du formulaire Cerfa envoyé à la famille.

## ● Le recours aux soins dentaires :

Pour 58% des répondants seulement, une organisation structurée relative aux soins dentaires a été mise en place dans les établissements. Elle n'a cependant été formalisée que dans 11% des cas. Un partenariat sous forme de convention a été mis en place pour 20% des établissements.



### Les bonnes pratiques à partager :

#### Organiser la prise en charge des soins dentaires des personnes en situation de handicap au sein des établissements :

- \* Concernant l'accès aux soins dentaires, l'organisation du transport et de l'accompagnement de la personne en cas de soins à l'extérieur de l'établissement sont notamment à prendre en compte et à prévoir ;
- \* Le soutien des familles (ou représentant légal) est indispensable dans l'accompagnement au rendez-vous et le suivi des soins dentaires.

<sup>2</sup> Dispositif MT'Dents : Tous les enfants et adolescents peuvent bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire gratuit à l'âge de 3, 6, 9, 12 et 15 ans. Les jeunes adultes bénéficient d'un examen de prévention bucco-dentaire gratuit à l'âge de 18, 21 et 24 ans.

## Pour aller plus loin

### Plan d'actions déployé par l'ARS en matière de santé bucco-dentaire

L'objectif principal du plan d'actions régional en faveur de la santé bucco-dentaire est **d'améliorer le parcours de santé bucco-dentaire** (prévention, dépistage précoce et soins) pour l'ensemble de la population néo-aquitaine.

Le plan prévoit des mesures renforcées pour les populations dont l'état de santé bucco-dentaire est le plus dégradé : personne en situation de handicap, de dépendance ou de précarité et personnes souffrant de maladies chroniques (diabète et maladies cardiovasculaires en particulier).

Plus d'informations : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/plan-dactions-regional-en-faveur-de-la-sante-bucco-dentaire-2018-2023?parent=12479>

### Le Référent Handicap Départemental

Chaque Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes a mis en place un **référent handicap départemental**, chargé **d'orienter la personne en situation de dépendance et de handicap dans son parcours de soins bucco-dentaires**. Il peut également être amené à organiser et flécher le parcours de soins odontologiques de la personne.

Plus d'informations : Mme DARRIEUTORT - 06 49 74 18 28 - [cro.dhp@gmail.com](mailto:cro.dhp@gmail.com)

### Zoom sur les formations et les sensibilisations à la santé bucco-dentaire proposées par l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire (UFSBD)

L'UFSB propose aux établissements deux types de formations à destination du personnel médico-éducatif : la formation aux pratiques d'hygiène bucco-dentaire ainsi que la formation d'un référent bucco-dentaire, appelé correspondant en santé orale.

Des séances de sensibilisation collective peuvent être également réalisées auprès des personnes accompagnées dans les établissements.

Pour toute demande relative aux formations et aux sensibilisations, contacter [ufsbdnouvelleaquitaine@ufsb.fr](mailto:ufsbdnouvelleaquitaine@ufsb.fr)

### Santé BD : des outils pour préparer les consultations et améliorer l'acceptation des soins

Santé BD est une collection d'outils numériques gratuits qui décrivent avec des illustrations et un langage simple et facile à comprendre (FALC) plus de 50 sujets de santé : consultations, soins, examens médicaux, prévention...

Ces supports visuels permettent de préparer en amont les consultations afin de lever les peurs, d'anticiper le déroulement des soins et mieux les accepter.

Plus d'informations : <https://santebd.org>

## Contacts

### ARS Nouvelle-Aquitaine

#### Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle autonomie

Mme DELAS Hélène 05 57 01 47 26 - [ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-na-dosa-autonomie@ars.sante.fr)

### Conseil Régional de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes

Mme DARRIEUTORT - 06 49 74 18 28 - [cro.dhp@gmail.com](mailto:cro.dhp@gmail.com)

### URPS Chirurgiens-Dentistes Nouvelle-Aquitaine

Mme FORTIN - 06 40 15 30 35 - [projet@urpscdna.org](mailto:projet@urpscdna.org)